

Le diocèse d'Arras en quelques mots :

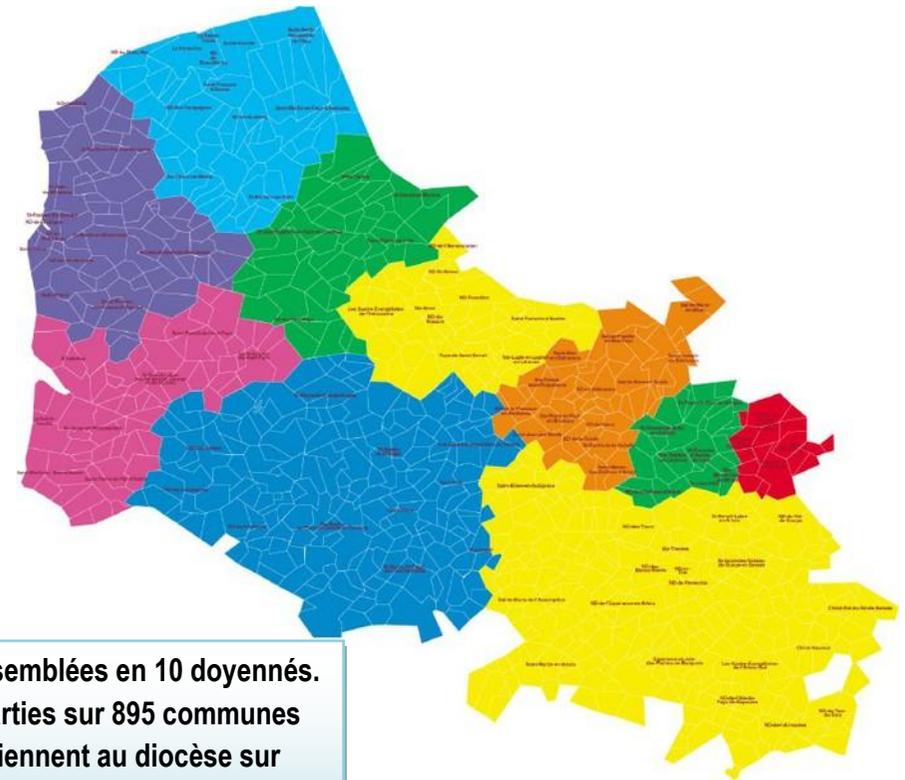
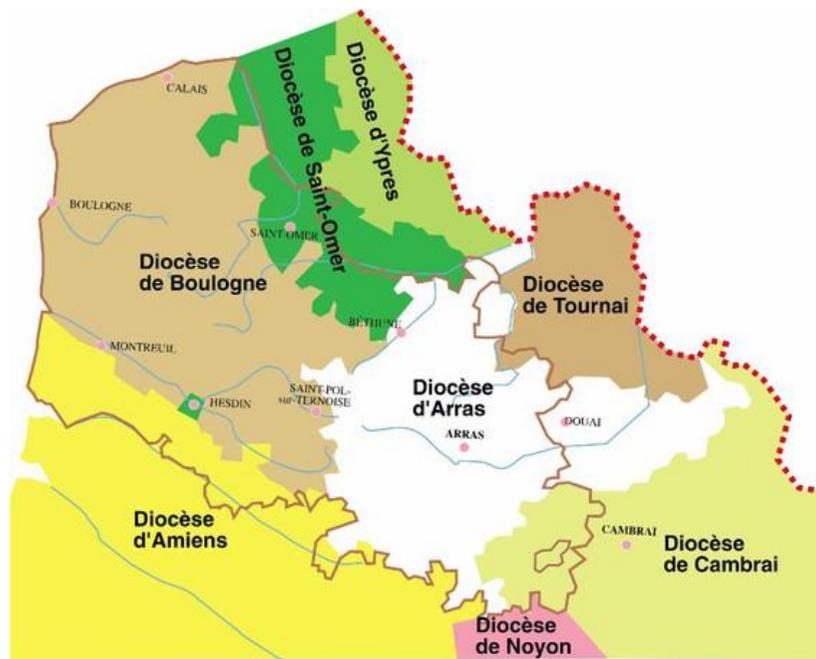
Selon la tradition, l'Artois est évangélisé par saint Martin vers 350. Saint Vaast, catéchiste de Clovis, est envoyé au VI^e siècle pour implanter définitivement la foi chrétienne.

Le diocèse d'Arras connaît ses limites géographiques actuelles en 1802 lors du Concordat. Il est le résultat du regroupement de cinq parties de diocèses différents.

On peut parfois retrouver les influences de ces différents diocèses dans l'architecture des églises. C'est la raison pour laquelle le diocèse compte aujourd'hui trois cathédrales : Arras, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.

Le Pas-de-Calais compte 1108 églises réparties dans 895 communes. Comme pour le département découpé en pays, le diocèse est divisé en dix doyennés qui ont approximativement les mêmes limites. Les clochers sont regroupés en 94 paroisses. Celles-ci ont un affectataire, le curé en charge d'une paroisse.

Pour aider les prêtres dans leurs missions quotidiennes, des équipes d'animation de la paroisse formées de laïcs collaborent les prêtres dans de nombreux domaines : préparation des mariages, des enterrements, catéchèse... En ce qui concerne le bâtiment, chaque paroisse a un responsable immobilier ayant pour mission une veille permanente sur l'entretien et l'état des bâtiments.



**94 paroisses rassemblées en 10 doyennés.
1108 églises réparties sur 895 communes
80 églises appartiennent au diocèse sur les 1108.
Un responsable immobilier par paroisse**

